

**Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du
Vendredi 18 Juin 2021 à 14h30**

Présents : MM.– BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-José,

Absent excusé : M. TROIN François,

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

I- Finances - Travaux:

1- Budget principal : Décision Modificative n°1

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations de la Trésorerie sur notre budget primitif 2021, sur les écritures d'ordres. Le Conseil Municipal accepte les écritures suivantes :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Fonct	D 6811 – chap 042 : dotation aux amortissements	15 000,00 €	
Fonct	D 6718 – chap 67 : autres charges exceptionnelles		15 000,00 €

Délibération n° 2021 38

2- Demandes d'aide financières auprès de la Région PACA:

a- Petit FRAT 2021- Création d'un local à vélos pour l'école

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'urbanisme concernant la construction d'un local de rangement des vélos et trottinettes dans la cour de l'école a été accepté. Il rappelle que les vélos et trottinettes pour enfants, sont rangés, tous les jours, par les agents dans une salle de classe (sortis le matin et rentrés le soir).

Il fait part à l'assemblée que la construction de ce local s'élève à **15 290,30 € H.T** et 16 163,36 € T.T.C.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Conseil Régional Sud- PACA - au titre du petit Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2021.

Le Conseil Municipal, décide de SOLLICITER l'aide du Conseil Régional PACA - au titre du petit Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2021, à hauteur de 70 %, soit **10 703,21 €** et **d'AUTORISER** le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière.

Délibération n° 2021 36

b- Grand FRAT 2021- Création d'un réfectoire pour l'école primaire communale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient urgent de créer une extension de l'école, afin d'aménager un réfectoire, pour que les enfants puissent déjeuner dans un local aux normes hygiéniques en vigueur. Ainsi le local actuellement utilisé pourra servir aux activités manuelles scolaires.

Il propose de créer un réfectoire dans la cour arrière de l'école et dépose a cet effet, un devis estimatif s'élevant à **170 325 € H.T.** (travaux+ honoraires et études).

Il informe l'assemblée que la demande d'aide financière réalisée auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 à été acceptée et une subvention de 85 162,50 € a été obtenue.

Il propose à l'assemblée de solliciter, maintenant l'aide de la Région Sud-PACA, dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2021, afin de compléter le financement de cette opération. Il propose le plan de financement suivant:

DETR 2021	50 %	85 162,50 € H.T	85 162,50 € T.T.C
Région PACA	20 %	34 065,00 € H.T	34 065,00 € T.T.C
Autofinancement	30 %	51 097,50 € H.T	85 162,50 € T.T.C
TOTAL	100 %	170 325,00 € H.T	204 390,00€ T.T.C

le **Conseil Municipal décide d'ACCEPTER** le plan de financement propose et de **SOLLICITER** l'aide de la Région Sud-PACA, dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2021 à hauteur de 20 %, soit une aide de 34 065,00 €.

Délibération n° 2021 37
Délibération n° 2021 37b

II- Camping Municipal Le Pontet

a- Camping Municipal Le Pontet – Convention avec Association Nationale des chèques Vacances (ANCV)

L'ANCV a été créée en 1982 pour développer le droit aux vacances et aux loisirs pour tous. Le chèque vacances est un titre de paiement qui permet au plus grand nombre d'accéder un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

L'ANCV assure l'émission des chèques vacances et en assure le remboursement auprès des professionnels agréés.

Les prestations d'hébergement du Camping Municipal du Pontet rentrent dans le champ de l'agrément de l'ANCV. C'est pourquoi, il est proposé d'accepter le chèque vacances comme moyen de paiement.

Le Conseil Municipal, décide d'ACCEPTER le chèque vacances comme moyen de paiement des prestations d'hébergement du Camping Municipal du Pontet et d'**AUTORISER** le Maire à signer la convention d'affiliation au dispositif ANCV.

Délibération n° 2021 41

b- Acquisition d'un mobil home

Le Maire informe le Conseil Municipal de la propositions qu'il a eu de M. Paul KOZMA et Mme Nathalie MAGGIO, qui proposent de céder leur mobil home au prix de 5 500,00 €.

Ce mobil home est déjà installé au camping Municipal Le Pontet.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce mobil home et autorise le Maire de procéder à l'acquisition de ce mobil home.

Délibération n° 2021 40

c- Modification des tarifs du Camping et Gîte Municipal du Pontet Modification de la délibération n°2021_11 du 12/02/2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2021_11 du 12/02/2021, concernant la modification des tarifs du Camping et Gîte Municipal du Pontet, à compter du 01/05/2021.

Il informe l'assemblée que suite au retard pris dans l'exécution des travaux d'aménagement du Camping, celui-ci est fermé du 01/04/2021 au 30/06/2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE D'APPLIQUER** les tarifs prévus dans sa délibération n°2021_11 du 12/02/2021 à compter du 01/07/2021 et non au 01/05/2021 comme initialement prévu.

Il **DECIDE** également de **FAIRE** une remise d'un mois (mois de juin 2021), aux résidents qui ont une installation à l'année au Camping Municipal.

Délibération n° 2021 44
Délibération n° 2021 44b

III- Action en Justice :

- **Autorisation d'ester en justice – Affaire BAIN : Occupation d'une partie de la remise cadastrée section K n°131**

La Maire fait un rapide historique de l'acquisition de la parcelle K 131, sise Place de la Fontaine à COMPS-sur-ARTUBY à la SAFER, qui l'a elle-même acquis à la Hoirie REY.

Ce bien a été acquis le 23 juillet 2020, « libre de toute location ou occupation », toutefois une partie de ce bâtiment est occupé par la Société de M. Rémi BAIN. Après différentes discussions avec l'intéressée, le local est toujours occupé.

La commune souhaite aménager ces locaux pour réaliser la Maison France Services et la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

par 7 voix pour ; 0 voix contre et 1 abstention (Mme Chantal BAIN):

- **DECIDE D'AUTORISER** le Maire a ester en justice, afin de faire respecter les droits de la commune et récupérer ce bâtiment pour réaliser la future Maison France Services.

Délibération n° 2021 42

IV-Intercommunalité :

- a- **Garde champêtre Intercommunal : convention de mutualisation : avenant n°6.**

Le Conseil municipal décide **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°6 à la convention de mise à disposition des services d'un garde champêtre ci-joint , et **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit avenant et tout document afférent à ce dispositif.

Délibération n° 2021 43

- b- **Gestion des Eaux Pluviales: Prorogation de la convention de gestion en matière de gestion des Eaux Pluviales Urbaines pour 2020-2021.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE DE RECONDUIRE**, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, la convention de gestion sur la gestion des eaux pluviales urbaines conclue entre la commune de Callas et Dracénie Provence Verdon agglomération, et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2021 45

- c- **PNR Verdon : Avis avant-projet de la nouvelle charte du PNR Verdon**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

par 7 voix pour –0 voix contre et 1 abstention (Mme Sandrine GRANDAZZI):

- Décide d'émettre un avis favorablement à ce stade sur les objectifs identifiés par le Parc Naturel Régional du Verdon dans son avant-projet de Charte ;
- Décide de transmettre au Président du Parc Naturel du Verdon la présente délibération ;
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2021 39

IV- Affaires en cours et Questions diverses.

- **Cabane de Verjon :** La caravane a été enlevée mais la cabane en bois est toujours présente. Monsieur le Maire est toujours en contact le propriétaire qui doit la démonter.
- **Les gérants du camping Humawaka** ont demandé une modification du PLU. L'assemblée ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- **Le stationnement dans la rue de la Bourgade est de nouveau évoqué.** De nouvelles jardinières vont être installées pour empêcher le stationnement Rue de la Bourgade et cela suite au Conseil Citoyen.

La séance est levée à 16h45

Le Maire
A. BARALE

